

AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
TARIFS 2025

Les tarifs s'appliquent jusqu'au 31 décembre 2025.

Toute demande doit être adressée au minimum 20 jours avant la date d'installation souhaitée. Passé ce délai, la Mairie se réserve le droit de refuser toute demande ou d'appliquer une majoration de 25 % sur les tarifs en vigueur.

La caution sera débitée en cas d'absence non justifiée au moins 48 heures avant, et en cas de dégradation du domaine public ou de l'équipement communal mis à disposition, indépendamment des frais de nettoyage ou de remise en état des équipements dégradés.

1/ Tarifs foires et marchés et forfait électricité

Conformément aux dispositions issues de l'arrêté municipal permanent N°AG 15-517 en date du 20 juillet 2015 portant règlement municipal des foires et marchés (article 11), il convient de fixer les montants des droits de place selon la grille jointe.

Pour inciter les commerçants à rester présents à l'année sur les marchés, il est proposé de conserver une réduction de 10 % sur l'abonnement annuel par rapport à la présence au coup par coup, et de reconduire le coût de cette présence occasionnelle et dans les mêmes proportions les abonnements électricité annuel et semestriel.

Primeurs - Maraîchers - Producteurs	Tarifs
Par mètre linéaire (ou moins)	1 €
Abonnement annuel par marché par mètre linéaire	38 €
Abonnement semestriel par marché par mètre linéaire	22 €
Abonnement mensuel par marché par mètre linéaire	5 €
Stationnement hebdomadaire pour les professionnels titulaires d'un abonnement	3 €

Déballeurs et Marchands Forains	Tarifs
<u>Marchands forains avec étalage de marchandises</u>	
Jours ordinaires par mètre linéaire (ou moins)	1 €
Jour de foire par mètre linéaire (ou moins) et par jour	3 €
Présents aux marchés - par an et mètre linéaire	38 €
Présents aux marchés - pour 6 mois et par mètre linéaire	22 €
Présents aux foires par an et par mètre linéaire	12 €
<u>Marchands ambulants</u>	
Par véhicule et par jour	10 €
Par véhicule, abonnement annuel (44 demi-journées)	220 €

Marchés spécifiques	Tarifs
Marché chrysanthèmes par mètre linéaire	19 €
Caution	104 €
Marché aux sapins par mètre linéaire	14 €
Caution	104 €
<u>Marchés de Noël</u>	
Plein air par mètre linéaire pour la durée du marché	32 €
En chalet pour la durée du marché	450 €
Caution	150 €

Tarifs installation électrique	Tarifs
Par marché	5 €
Abonnement annuel	71 €
Abonnement semestriel	36 €

2/ Tarifs de la Fête foraine, cirques et animations diverses

Fêtes	Tarifs
Baraque forfait Baraque moins de 58 m ² : forfait proratisé à la surface en m ² Baraque plus de 58 m ² : forfait + 0,10 €/m ² /jour	580 €
Manège forfait Manège moins de 121 m ² : forfait proratisé à la surface en m ² Manège de plus de 121 m ² : forfait + 0,10 €/m ² /jour	720 €
Attraction en "zone bleue"	375 €
Appareils et distributeurs automatiques pour la durée de la fête	82 €
Forfait caravane d'habitation principale pour la durée de la fête	77 €
Forfait caravane d'habitation secondaire pour la durée de la fête	40 €
Participation financière au branchement électrique	53 €

Manège enfantin	Tarifs
Manège enfantin moins de 30 m ² (hors fête foraine)	5€ par jour d'occupation
Chaque occupant se chargera de faire installer un compteur électrique	

Cirques	Tarifs
Grands cirques (plus de 700 places) 1 ^{er} jour Jours supplémentaires	500 € 300 €
Petits cirques (moins de 700 places) 1 ^{er} jour Jours supplémentaires	300 € 200 €

Animation et spectacles divers (par m ² et par jour)	Tarifs
1 ^{er} Par jour supplémentaire	1 € 2 €

Places	Tarif par jour	Caution
Place du Bourg	500€	1000€
Place de la Cité	1000€	1000€
Place Foch	1000€	1000€
Place d'Armes	1500€	1000€
Esplanade des Rutènes	1000€	1000€
Place Eugène Raynaldy	500€	1000€

3/ Occupations du domaine public

Véhicule automobile affecté à l'usage professionnel	Tarifs
Véhicule commercial, par véhicule ou matériel et par jour	20 €
Taxi, auto-écoles, aides à domicile (par an et par véhicule) – <i>pour une même institution, remise de -50% par an et par véhicule à partir du 101^e véhicule</i>	200 €
Artisans du secteur secondaire (par an)	400 €

Permission de voirie	Tarifs
Forfait pour toute permission	20 €
Redevance par jour et par m ² de chaussée ou de trottoir occupé	0,20 €
Redevance par jour et par place de stationnement payant neutralisé	
Zones hypercentre et centre	7 €
Zones boulevards et périphériques	3 €

Kiosque - Extension commerciale	Tarifs
Kiosque à journaux (prix forfaitaire au kiosque)	300 €
Extension commerciale permanente par m ² et par an	110 €

Etalage - Stand de vente	Tarifs
Etalage, stand de vente, tout dispositif augmentant la surface de vente	
Zone centre-ville - par m ² et par an	45 €
Zones hors centre-ville - par m ² et par an	25 €
Sas d'entrée - par m ² et par an	20 €
Passerelle en surplomb du domaine public - par m ² et par an	20 €
Bacs à fleurs - par m ² et par an	20 €
Cabines photographiques - par m ² et par an	45 €
Tout dispositif de réfrigération / congélation (machine à glaces...)	65 €
Tout dispositif de cuisson (rôtissoire, crêpière, friteuse...)	65 €
Tout dispositif type distributeur (confiserie, boisson...)	65 €
Tout dispositif de présentation de carte postale	15 €

Véhicules de livraison (scooter etc.)	Tarifs
Par véhicule stationné sur le domaine public / an	50 €

4/ Travaux

Travaux pour le compte d'un tiers	Tarifs
Réfection d'un m ² de chaussée empierrée	26 €
Réfection d'un m ² de chaussée revêtue d'un enduit hydrocarboné	60 €
Réfection d'un m ² de chaussée d'enrobé	86 €
Réfection d'un m ² de trottoir d'enrobé	58 €
Réfection d'un m ² de tranchée sous accotement stabilisé	11 €
Réfection d'un m ² de pavés	341 €

5/ Terrasses

Considérant que tout mois entamé est dû ;

Considérant que l'occupation du domaine public non autorisée ou toute absence de déclaration du domaine public sera soumise à une taxation d'office comme précisée dans le tableau ci-dessous ;

Considérant qu'il convient de maintenir une distinction de deux zones définies comme suit :

Zone 1 : avenue Victor Hugo, place d'Armes, esplanade des Rutènes, parvis nord du Multiplexe, l'ensemble des boulevards du tour de Ville côtés pair et impair, ainsi que les rues comprises dans ce périmètre.

Zone 2 : toute la Ville hors zone 1.

Terrasses fermées (type véranda)	Tarifs
Terrasses fermées et permanentes - par m ² et par an	110 €

Terrasses ouvertes (y compris type barnum)	Zone 1	Zone 2
Terrasses par m ² et par mois	5 €	4 €

Taxation d'office	Tarifs
Pour occupation du domaine public non autorisée (par jour après mise en demeure)	200 €

6/ Occupation du parking du Val de Bourran

Salons et foires exposition Val de Bourran	Tarifs
Parking chemin de Corniche par semaine	300 €
Plateau supérieur Val de Bourran par semaine	1200 €
Plateau inférieur Val de Bourran par semaine	1500 €
Caution	2000 €